

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 75

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

OBJET

Bibliothèque départementale - Dispositifs Mission Livre - Achats de produits culturels en nombre et adoption de diverses modalités techniques et financières dans le cadre du dispositif

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Service des Affaires générales AD/BDP
04 13 31 83 82**

I - RAPPEL DES DÉCISIONS ANTÉRIEURES

- Par **délibération n°10 du 2 octobre 2015**, la Commission Permanente a autorisé l'achat de 350 livrets d'opéra, pour un montant total de 3 500 €.
- Par **délibération n°59 du 11 décembre 2015**, la Commission Permanente a autorisé l'achat de l'ouvrage intitulé « 1924/2014, 90 ans Confédération des Comités d'Intérêt de Quartier de la ville de Marseille et des communes environnantes » pour un montant total de 6 000 €.
- Par **délibération du 25 mars 2016**, dans le cadre de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2016.

II - OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente :

- Un achat d'ouvrages,
- Un désengagement de crédits pour cause d'annulation d'achat de produits culturels,
- La modification d'une Imputation Budgétaire et de l'exercice budgétaire dans le cadre d'un achat d'ouvrage.

2.1 Achat d'ouvrages

La lecture publique est une compétence obligatoire du département depuis la loi du 82-213 du 2 mars 1982.

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil Départemental procède, en termes de soutien, à des achats de produits culturels, notamment dans le domaine de l'édition (livres, disques compacts...), et en fonction de l'intérêt du contenu ou de la notoriété des ouvrages édités.

Ces ouvrages sont destinés en priorité aux Centres de Documentation et d'Information des 135 collèges du département, aux 75 bibliothèques du réseau de la Bibliothèque départementale et aux écoles de Musique du département. Ils peuvent aussi parfois être destinés au service du protocole ou d'autres services de la Collectivité qui souhaitent faire la promotion d'ouvrages en rapport avec les actions publiques qu'ils conduisent, dans un souci de communication sur les aides apportées par le Conseil départemental.

Le présent achat concerne l'ouvrage « La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen » de Stéphanie Hennette-Vauchez aux éditions Dalloz au prix unitaire de 3 euros, pour un montant total de 6 000 €.

Titre et auteur de l'ouvrage	Nombre de livres	Prix unitaire	Montant TTC
La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen de Stéphanie Hennette-Vauchez Editions Dalloz	2 000	3 €	6 000 €

2.2 Désengagement de crédits pour cause d'annulation d'achat de produits culturels

La Commission Permanente, par délibération n°10 du 2 octobre 2015, susmentionnée, a autorisé l'achat de 350 livrets d'opéra, pour un montant total de 3 500 €. Ces livrets devaient être fournis par les Editions Autres Temps, qui a depuis cette date cessé toute activité. Il convient donc d'annuler cet achat.

2.3 Modification d'une Imputation Budgétaire et de l'exercice budgétaire dans le cadre d'un achat d'ouvrage

Par délibération n°59 du 11 décembre 2015, la Commission Permanente a autorisé l'achat de l'ouvrage intitulé « 1924/2014, 90 ans Confédération des Comités d'Intérêt de Quartier de la ville de Marseille et des communes environnantes » pour un montant total de 6 000 €.

Cette délibération précisait que la dépense engagée, soit 6 000 €, serait imputée au budget départemental 2015, sur les crédits inscrits au chapitre 011, fonction 313 et article 6065.

Or, il sera procédé à cet achat d'ouvrages au cours de l'exercice 2016, il convient alors d'engager la dépense sur l'exercice 2016, dans la limite des crédits inscrits au programme 10144, chapitre 011, fonction 313 et article 6065.

III – INCIDENCES FINANCIÈRES

3.1. Achat d'ouvrages

La dépense correspondante, soit un total de 6 000 €, sera engagée dans la limite des crédits suivants au budget départemental 2016.

PROGRAMME	LIBELLÉ	IMPUTATION	MONTANT
24001	Dispositif de la mission livre et de l'édition	011-313-6065	6 000 €

3.2 Désengagement de crédits pour cause d'annulation d'achat de produits culturels

ACHAT DE 350 LIVRETS D'OPÉRA AUX ÉDITIONS AUTRES TEMPS AUTORISÉ PAR DÉLIBÉRATION DE LA CP : N°10 DU 02 OCTOBRE 2015			
PROGRAMME	LIBELLÉ	IMPUTATION	MONTANT
24001	Dispositif de la mission livre et de l'édition	011-313-6065	3 500 €

Cette somme de 3 500 € sera désengagée pour être rétablie au budget départemental 2016 sur l'imputation budgétaire suivante :

PROGRAMME	LIBELLÉ	IMPUTATION	MONTANT
24001	Dispositif de la mission livre et de l'édition	011-313-6065	3 500 €

3.3 Modification d'une Imputation Budgétaire et de l'exercice budgétaire dans le cadre d'un achat d'ouvrage

Par délibération n°59 du 11 décembre 2015, la Commission Permanente a validé l'achat de l'ouvrage « 1924/2014 90 ans Confédération des Comités d'Intérêt de Quartier de la ville de Marseille et des communes environnantes » pour un total de 6 000 €, sur les crédits suivants :

PROGRAMME	LIBELLÉ	IMPUTATION	MONTANT
24001	Dispositif de la mission livre et de l'édition	011-313-6065	6 000 €

Or, cette dépense de 6 000 €, sera engagée dans la limite des crédits suivants au budget départemental 2016 :

PROGRAMME	LIBELLÉ	IMPUTATION	MONTANT
24001	Dispositif de la mission livre et de l'édition	011-313-6065	6 000 €

IV – PROPOSITIONS

Sur proposition de Madame la déléguée à la Culture et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL